

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 04 janvier 2016

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN

Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Laurence FRAN CART donne pouvoir à Alain PONCET
Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON
Christophe GERBELOT
Patrick NICOLLET
Laurent TOCHON
Régis VION

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- 1.** désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
- 2.** approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local situé au 2 rue Ernest Grangeat**

Madame le Maire rappelle la procédure de rétrocession du droit au bail de l'ex SPAR acquis par préemption par la commune.

Pierre-Louis Besson expose que « *la commune doit rétrocéder le fonds de commerce qu'elle a acquis, dans le délai de 2 ans, à compter de la prise d'effet de la cession soit avant*

le 01/04/2017 en ce qui nous concerne ; la procédure se fait en 2 temps et doit être garante d'une mise en concurrence effective.

La 1^{ère} phase concerne l'acte de rétrocession pour lequel il faut faire un appel à candidatures selon un cahier des charges approuvé par délibération du Conseil Municipal reçu par chacun des conseillers municipaux ; ce cahier des charges doit, entre autre, prévoir les conditions dans lesquelles il peut être résilié en cas d'inexécution par le concessionnaire de ce même cahier des charges. Puis il y a publication de l'avis de rétrocession par voie d'affichage en Mairie pendant au moins 15 jours : cet avis comporte l'appel à candidatures, la description du fonds, la possibilité de consulter le cahier des charges en Mairie ou de le retirer et le délai dans lequel les candidatures doivent être présentées.

L'avis sera affiché du 06/01 au 20/01/2016 et les candidatures devront être transmises en Mairie avant le 20/02/2016. »

Après cet exposé de **Pierre-Louis Besson** s'instaure un débat « questions/réponses ».

Antoine Fatiga demande le coût du local.

Pierre-Louis Besson informe qu'il est estimé par la propriétaire à 180 000 € mais nous sommes en attente de l'avis des Domaines.

Antoine Fatiga demande qui analysera les offres.

Brigitte Bochaton répond qu'une petite commission sera composée pour l'occasion par elle-même, **Alain Poncet**, **Pierre-Louis Besson** et qu'il serait bien qu'un élu de la majorité et un de la minorité la complètent : **Séverine Suchère** et **Olivier Marmet** sont volontaires.

Antoine Fatiga demande ce qu'il en est de la restauration rapide type snacking car le bail interdit toute activité de service.

Alain Poncet répond qu'il ne faut pas que ce soit l'activité principale du commerce mais qu'au contraire, elle est souhaitée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local situé au 2 rue Ernest Grangeat.

2. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** informe qu'à la fin des Vœux à la population le 08/01, les enfants du CME et du CMJ vont la rejoindre sur la scène pour se présenter ; elle souhaiterait que les élus adultes les rejoignent.
Madame le Maire rappelle que les Vœux au personnel auront lieu le 14/01 à 18h30 au hall-bar : un état des présents/absents est fait.
- **Marie-Laure Chevallier** demande à **Brigitte Bochaton** de faire part au vice-président de l'agglomération chargé des équipements sportifs son mécontentement sur la fermeture de la piscine durant les 15 jours des vacances

scolaires de Noël : c'est vraiment dommage et mal réfléchi d'autant que l'absence de neige n'a pas permis aux vacanciers de se reporter sur les stations.

- **Brigitte Bochaton** signale que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16/02.
Antoine Fatiga demande à ce que soit inscrite à l'ordre du jour la question sur la modification de PLU avant son approbation.
Brigitte Bochaton répond que le commissaire-enquêteur a jusqu'au 22 février pour rédiger son rapport ; nous espérons l'avoir avant le conseil municipal et ainsi le présenter.

La séance est levée.